

ARTICLE 1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à la relation entre le client professionnel et Me Marine VENIN, Avocat au Barreau de Bordeaux, demeurant 3 bis Cours de Tournon, 33000 BORDEAUX, SIREN 521 234 369 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR69 521234369, conformément à l'article L. 441-6 du Code de Commerce. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Me Marine VENIN consent aux clients qui en font la demande la session intitulée « Les 4èmes Rencontres Bordelaises de l'Assurance Construction » qui doit se dérouler le jeudi 21 mai 2026 à Bordeaux. Me Marine VENIN se réserve le droit de modifier ces conditions générales à tout moment. Les présentes conditions générales sont consultables sur le site internet du cabinet (<http://www.mv-avocat.fr/evenement>).

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les services rendus par Me Marine VENIN auprès des clients quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client et notamment ses conditions générales d'achat. Conformément à la réglementation en vigueur, ces conditions sont systématiquement communiquées à tout client qui en fait la demande pour lui permettre de passer commande auprès de Me Marine VENIN. Toute commande de services implique de la part du client, l'acceptation des présentes conditions générales de ventes.

ARTICLE 2 – Inscription

Toute demande d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente. Les personnes désirant participer à la session sont invitées à remplir un bulletin d'inscription et à l'envoyer à l'adresse indiquée sur ledit bulletin, ou à remplir le formulaire en ligne. Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le client reçoit une facture. Après encaissement du règlement de la facture par Me Marine VENIN, le client reçoit une confirmation d'inscription accompagnée d'une notice d'information. Aucun participant ne sera autorisé à assister à la session sans règlement préalable.

ARTICLE 3 – Tarif

Tous les prix sont indiqués en euros et sont assujettis à la TVA. Le tarif est de 400 € HT soit 480 € TTC par personne pour la session, accueil petit déjeuner et déjeuner inclus. Me Marine VENIN se réserve le droit de modifier son prix à tout moment. Toutefois, la facturation sera effectuée sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande, via la transmission du bulletin d'inscription.

ARTICLE 4 – Paiement

Le paiement est exigible immédiatement dès la passation de la commande. Le règlement doit être effectué en euros soit par chèque libellé à l'ordre de Me Marine VENIN, et transmis à l'adresse suivante : Me Marine VENIN, 3 Bis

Cours Tournon, 33000 BORDEAUX, soit par virement bancaire en précisant le numéro de la facture : Code banque 30002 – Indicatif 03541 – Numéro de compte 0000038126C – Clé RIB 17 Domiciliation CL BORDEAUX BARR PESSAC (01842) IBAN FR39 3000 2035 4100 0003 8126 C17 Code B.I.C. CRLYFRPP
TITULAIRE DU COMPTE : MARINE VENIN
N° de TVA intra-communautaire : FR69 521234369

En cas de retard de paiement des prestations par le client, ce retard entraînera l'exigibilité de l'intégralité immédiate de la totalité des sommes dues au prestataire par le client sans préjudice de toute autre action que le prestataire serait en droit d'intenter à ce titre à l'encontre du client, auquel s'ajoutera des pénalités de retard au taux en vigueur.

Aucun participant ne sera admis à la session sans encaissement préalable de son règlement.

Dans le cas où un Client passerait une commande sans effectuer de paiement, Me Marine VENIN pourra refuser d'honorer la commande, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 5 – Annulation d'inscription

Toute annulation par le client devra être signalée par écrit à Me Marine VENIN, le plus tôt possible avant le début de la session, par email à evenement@mv-avocat.fr

En cas d'annulation tardive par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes, les dates étant celles de la réception du courriel d'annulation par Me Marine VENIN :

- report ou annulation communiqué avant le 30/04/2026 : aucune indemnité ; le remboursement de la session auprès du client par Me Marine VENIN est donc total.
- report ou annulation communiqué avant le 07/05/2026 : 50 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client ; le remboursement de la session auprès du client par Me Marine VENIN sera donc de 50 %.
- report ou annulation communiqué à partir du 07/05/2026 : 100 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client, aucun remboursement ne sera donc effectué par Me Marine VENIN.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation postérieure au 07/05/2026, pour quelque cause que ce soit, notamment en raison d'une grève des transports.

ARTICLE 6 – Report de la session

Me Marine VENIN se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session, de modifier le lieu de son déroulement, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, et ce sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée.

Dans cette hypothèse, Me Marine VENIN procèdera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client à l'exclusion de tout autre coût.

Le programme peut faire l'objet de modifications. En cas de modifications substantielles, Me Marine VENIN en informera le participant.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 7 – Accessibilité

Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription de façon à ce que Me Marine VENIN s'assure de l'accessibilité des lieux de la session. Particulièrement attentive à l'accessibilité de la session à tous et à l'intégration des personnes en situation de handicap, nous vous proposons d'adresser un mail à evenement@mv-avocat.fr afin d'étudier les alternatives possibles.

ARTICLE 8 – Propriété intellectuelle

Me Marine VENIN peut être amenée à fournir au client une documentation sur support papier et/ou numérique, retraçant l'essentiel de la session. Cette documentation peut lui être adressée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client et/ou lors de la session.

Cette documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de Me Marine VENIN.

Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au client. A cet égard, le Client s'interdit d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à disposition.

Tous les documents édités par Me Marine VENIN relativement à la session, sur quelque support que ce soit, ainsi que tous les droits éventuels de copie, reproduction et édition desdits documents, restent la propriété de Me Marine VENIN et sont protégés par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

ARTICLE 9 – Données personnelles

Le client est informé de ce que Me Marine VENIN met en œuvre des traitements de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la gestion, la facturation, le suivi des inscriptions. Ces données sont nécessaires pour la bonne gestion des clients et sont destinées aux services habilités de notre cabinet. Conformément à la loi Informatique et liberté, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition pour motif légitime et à la prospection à l'adresse suivante : marine.venin@mv-avocat.fr ou par courrier postal à Me Marine VENIN 3 bis Cours de Tournon, 33000 BORDEAUX, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

ARTICLE 10 – Dispositions diverses

Sauf autorisation expresse de Me Marine VENIN, les clients ayant accès à la session ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à la session ni d'objets et de marchandises destinés à être vendus au personnel de la session ou aux autres clients.

Il est attiré l'attention sur le fait que cette session ne rentre pas dans le cadre de la formation continue des salariés, ou des avocats, et que Me Marine VENIN n'est pas un organisme de formation, si bien qu'aucune attestation en ce sens ne pourra être délivrée.

Me Marine VENIN est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets des présentes CGV.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

Les parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

Le Client ne pourra tenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

LE CLIENT reconnaît avoir reçu toute information relative à l'existence d'un médiateur, conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation. En cas de litige résultant de la présente convention, il peut, s'il le souhaite, saisir le médiateur de la consommation de la profession d'avocat : Madame Carole Pascarel, médiateur de la consommation de la profession d'avocat Adresse : 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Email : mediateur@mediateur-consommation-avocat.fr

Site internet : <https://mediateur-consommation-avocat.fr>.

Les CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bordeaux, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.